

LE LIEN CRAONNAIS

N°14 > JUILLET 2019

ÉDITO

> LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

Une lettre pour échanger
et vous transmettre les
informations d'actualité.

Dans ce numéro :
la consommation énergétique
des bâtiments communaux,
la rentrée scolaire 2019,
les arnaques aux faux sites
administratifs, le point sur les
travaux, priorité vaccination
contre la rougeole, des brèves,
des chiffres clés, l'agenda et
l'expression
des groupes d'élus.

CRAON

VIVRE AU POSITIF

Responsable de la publication :
Claude GILET

Rédaction :
service communication ville de Craon

Maquette :

agence 23^{ème} Homme - Château-Gontier

Impression et mise en page :
imprimerie Léridon - Craon

Crédits photos :
ville de Craon

Tiré à 2600 exemplaires

“ AU QUOTIDIEN NOUS BÂTISSONS L'AVENIR ”

Nous avons eu plaisir à accueillir à Craon, fin juin, de nombreuses personnalités régionales et départementales pour **l'inauguration de la première borne en Mayenne de recharge rapide** pour véhicules électriques. Cette infrastructure, implantée au cœur de la ville, à proximité des commerces et d'équipements publics, renforce le maillage du réseau et favorise la circulation des véhicules et cycles électriques qui sont une solution d'avenir.

La mise en place d'appareils fitness et structure araignée auprès des jeux d'eau sur le site touristique du Mûrier, apporte toujours plus d'attractivité et incite davantage les familles à venir encore plus nombreuses sur notre ville.

Le terrassement sur le stade Maurice Courné pour **la création du terrain synthétique de football** va bon train. Il s'agit d'un équipement sportif sans précédent et novateur dans le sud Mayenne. Par la même occasion la piste d'athlétisme outre sa remise à neuf profitera de l'implantation d'un nouvel éclairage dédié. Ainsi, nous disposerons d'un plateau sportif reconfiguré gage de réussite et qui ne manquera pas de faire des envieux.

La deuxième étape du regroupement de nos écoles publiques sera mise en place pour la prochaine rentrée scolaire. Les nombreux échanges et rencontres avec les équipes pédagogiques et parents vont permettre d'organiser au mieux cette transition de 2 ans pour finaliser ensemble le beau projet éducatif pour nos enfants.

La cessation d'activité au centre équestre, demandée par les délégataires, a pris effet depuis le 30 juin dernier. À l'origine la ville de Craon avait signé une délégation de service public le 8 novembre 2013 qui devait expirer le 31 août 2020. Ne souhaitant mettre aucune entrave à cette demande d'arrêt anticipé, votre municipalité va mettre tout en œuvre pour confier, dans les meilleurs délais, cet outil à un professionnel compétent.

Un gros budget travaux voirie se réalisera tout au long de l'été comme indiqué dans ce Lien.

Le succès des journées du patrimoine de l'an passé, nous encourage à renouveler une programmation courant septembre prochain.

Enfin, avec toute l'équipe municipale, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous, à l'ensemble de vos familles, de **très bonnes vacances d'été** et félicite tous les lauréats aux examens.

Excellent repos afin de nous retrouver avec toujours plus de dynamisme.

Bien à vous

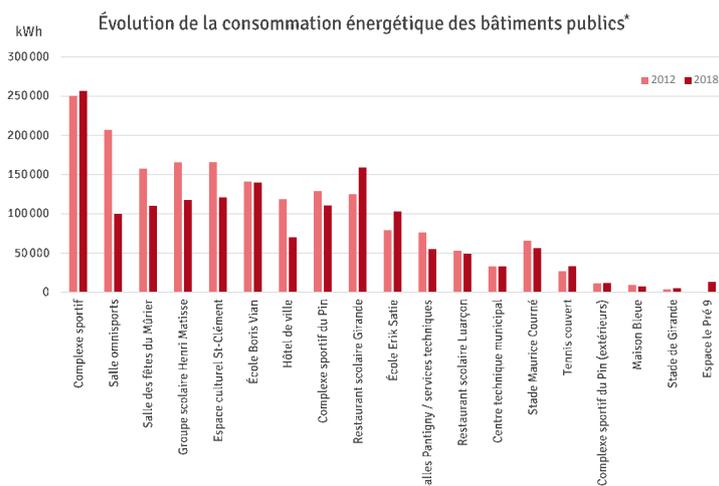
Claude GILET

Maire de Craon

Consommation énergétique des bâtiments communaux

> DES RÉSULTATS POSITIFS

Depuis plusieurs années, la ville de Craon fait des efforts sur la consommation énergétique de ses bâtiments publics : luminaires basse consommation, détecteurs de présence, programmations électriques et de chauffage, étanchéité à l'air. Ce travail va également se poursuivre dans le cadre des projets en cours : groupe scolaire et équipements sportifs (via le dossier de subvention du conseil départemental). Les utilisateurs des bâtiments ont aussi un rôle à jouer en étant vigilants lorsqu'ils occupent ces lieux.



* hors budgets annexes (abattoir et camping), consommations toutes énergies confondues (électricité, gaz naturel, bois)

Rentrée scolaire 2019

> LE PLEIN DE NOUVEAUTÉS

En septembre, les **deux écoles élémentaires publiques seront regroupées sur le site de l'école Henri Matisse** (rue des Vaux). Des bâtiments vacants, dont celui qui accueillait auparavant l'école maternelle, ont été rafraîchis et aménagés pour accueillir les écoliers de Boris Vian. Au total plus de 170 enfants seront accueillis sur le site.

En complément de ce regroupement, **l'horaire de début des cours a été avancé de 9h à 8h50**.

En ce qui concerne **les services périscolaires** : lieu unique pour la restauration et l'accueil périscolaire (rue des Vaux), modalités de facturation différentes pour les fratries, décalages d'horaires.



Faux sites administratifs, attention aux arnaques !

> 6 CONSEILS PRATIQUES

- 1) **Consulter toujours le site officiel de l'administration française www.service-public.fr** qui recense tous les sites de référence en fonction des documents désirés.
- 2) **Se renseigner auprès des sites officiels** avant de passer une commande et de donner ses coordonnées bancaires à un professionnel.
- 3) **Consulter les mentions légales du site** pour identifier sa nature et son exploitant. Lire attentivement les conditions générales de vente (CGV) qui constituent le contrat liant le professionnel et le consommateur.
- 4) **Vérifier les adresses** : les sites officiels de l'administration française se terminent par « gouv.fr » ou « [.fr](http://fr) », jamais par « gouv.org », « gouv.com » ou « -gouv ».
- 5) **Sachez que les premiers résultats de recherche ne mettent pas forcément en avant les sites officiels.** Le référencement payant est toujours signalé par le mot « annonce ».
- 6) **Vérifier le caractère payant, ou non, de la prestation.**



Le point sur les travaux

> TRAVAUX DE VOIRIE

Sont programmés :

En juillet :

- réfection de la chaussée des voies suivantes : rue des Halles et place du Mûrier.
- réaménagement de la place de l'hôtel de ville : alignement des plantations (7 arbres de chaque côté), réfection places parking et du cheminement piéton.

En septembre :

- 3 tronçons rue du Douanier Rousseau, début de la rue Robert Tatin, partie basse du chemin de Romé, rue Lamartine, fond impasse Guynemer, 1 500 m² de point à temps¹ en divers lieux.

En octobre :

- création d'un trottoir pour le cheminement piétonnier entre le parking de l'Odysée et le complexe sportif.

> QUARTIER DE LA POTERNE

Les travaux de VRD (Voirie et Réseaux Divers) seront lancés courant septembre.

> PLAN D'EAU DE LA DRAPÉLIÈRE

Une allée piétonne sablée sur l'ensemble du pourtour du plan d'eau va être créée. Elle comprendra des jonctions avec la route de Rennes et le lotissement du Pin. Les travaux débuteront le 15 juillet.



> RÉFECTION FAÇADES 27 RUE DE LA LIBÉRATION

Les travaux de ravalement de ce bâtiment débuteront mi-juillet.

> TERRAIN SYNTHÉTIQUE

Le terrassement, le nivellement et le drainage ont été réalisés en juin et début juillet, la pose des différentes couches de revêtement est en cours. La mise en service est envisagée après le 15 novembre.

1 Le « point à temps » est une technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule ou des fissurations. Lors d'une réparation de chaussée « au point-à-temps », l'ouvrier répand une émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet de redonner de l'étanchéité à des surfaces ponctuelles de la chaussée

La rougeole est toujours là : priorité vaccination !

Une recrudescence du nombre de cas de rougeole est observée en Pays de la Loire avec 56 cas signalés dont **plus de la moitié des cas dans le département de la Mayenne.**

Cette **maladie hautement contagieuse peut être grave et doit être prise au sérieux.** Pour se protéger et protéger les autres : **priorité vaccination !**

> SUIS-JE PROTÉGÉ CONTRE LA ROUGEOLE ?

• **Je suis né en 1980 ou après :** je consulte mon carnet de santé (page vaccinations)
- j'ai reçu 2 doses de vaccin je suis protégé
- je n'ai reçu qu'une dose, je ne suis pas vacciné, je n'ai pas mon carnet de santé : je consulte mon médecin

• **Je suis né avant 1980 :** j'ai probablement déjà eu la rougeole (dans ce cas je suis protégé), en cas de doute je consulte mon médecin qui pourra me conseiller.

Pour plus d'information, consultez le site internet de l'Agence Régionale de Santé : www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

BON À SAVOIR : • Le vaccin contre la rougeole peut être rattrapé à tout âge.
• Il est obligatoire pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2018, avec une dose à l'âge de 12 mois et une dose entre 16 et 18 mois.

En bref...

- > **SUIVRE L'ÉVOLUTION DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE :** sur le site www.mayenne-fibre.fr vous trouverez toutes les informations sur la fibre optique et son déploiement, notamment une carte interactive avec l'avancée des travaux de raccordement (rubrique Tester mon éligibilité).
- > **ANIMAUX SUR LES VOIES ET ESPACES PUBLICS – RAPPEL DES RÈGLES :** sur les voies ouvertes à la circulation publique et sur les domaines publics ou privés de la commune, tous les animaux domestiques et notamment les chiens, doivent être munis d'un collier et posséder une puce électronique ou un tatouage. Sur ces mêmes voies, et ces mêmes lieux, les chiens et autres animaux devront être tenus impérativement en laisse. Pour les chiens dits dangereux 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, il est fait obligation, sur tout le domaine public, à chaque propriétaire ou gardien de ces animaux de les tenir en laisse et de les museler. Dans le cas contraire, ces animaux seront considérés en état de « divagation », et une mise en fourrière ainsi qu'une contravention seront ordonnées.
- > **OLYMPIADES – ÉTÉ 2019 :** du 8 au 26 juillet de nombreuses activités sportives sont proposées aux enfants de 8 à 13 ans. Contact : service sports : Tél. 06 07 56 83 49 - sports@ville-craon53.fr.
- > **MAISON DU TOURISME – SAISON ESTIVALE 2019 :** du 1^{er} juillet au 30 août, Tourisme en Pays de Craon vous accueille à la Maison du Tourisme située place du Pilon. Vous y trouverez des informations touristiques (hébergements, sites de visite ou de loisirs...), des cartes postales et divers ouvrages. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Ouvert le jeudi 15 août. Visite gratuite de la ville : tous les lundis de 15h à 17h.
- > **ÉCLAIRAGE PUBLIC – COUPURE ESTIVALE :** les lampadaires fonctionnant sur le régime restreint (qui se coupent en soirée) sont concernés par la coupure estivale (généralement du 15 mai au 15 août). Cette coupure permet de préserver les lampes puisqu'elle évite qu'elles ne s'allument que pour très peu de temps.
- > **OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES – PARTICULIERS ET ENTREPRISES :** il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie. Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile et/ou de leur entreprise, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions. Inscription sur le site : www.service-public.fr ou par mail à cob.craon@gendarmerie.interieur.gouv.fr.
- > **INSTALLATION DE 4 VOLIÈRES :** afin de réguler la population et de capturer les pigeons de ville dans le centre-ville, 4 volièrès de 4 m³ vont être mises en place de septembre à décembre.

EN CHIFFRES



258

frelons asiatiques capturés (dans les pièges posés au printemps 2019)



15h-19h

horaires d'ouverture jeux d'eau au plan d'eau du Mûrier



8

expositions programmées pour la saison 19-20 de la Maison Bleue

DANS L'AGENDA



Soirée guinguette et feu d'artifice

> SAMEDI 13 JUILLET 2019 - À PARTIR DE 20H

Plan d'eau du Mûrier



Courses de Craon

> JOURNÉE D'AOÛT : 18 AOÛT 2019

> TROIS GLORIEUSES : 31 AOÛT, 1^{ER} ET 2 SEPTEMBRE 2019

> FESTIVAL D'AUTOMNE : 21, 22 ET 23 SEPTEMBRE 2019

Hippodrome de la Touche



Forum des associations

> SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2019
DE 10H À 16H

Espace le Pré 9

Congrès départemental des AFN

> DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2019

Défilé en centre-ville

Journées du patrimoine

> DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2019

Plusieurs lieux

Repas du CCAS

> DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2019

Salle des fêtes du Mûrier



Foire de Craon

> DU 4 AU 7 OCTOBRE 2019

Centre-ville

EXPRESSION GROUPES ÉLUS

“

La gestion municipale ne s'improvise pas. Les décisions que nous prenons ne se font ni au coup par coup, ni en fonction de telle ou telle pression. Ainsi, le réaménagement du centre-ville renvoie l'image d'une ville dynamique et attractive. L'espace le Pré 9, après beaucoup d'attaques, permet de recevoir de grands événements inédits à Craon. De gros dossiers en cours viendront amplifier ce mouvement de transformation.

C'est pourquoi notre démarche empreinte de rigueur morale, financière et avec une vue d'ensemble, nous permet d'envisager des orientations sur le long terme.

Il nous faut être volontaristes, optimistes, déterminés et persévérants afin de travailler avant tout dans le respect de l'intérêt général.

Depuis 1970, on sait clairement que le dérèglement climatique va devenir le problème de l'humanité toute entière. La vague de chaleur de cette fin juin nous montre un peu plus clairement les risques encourus. Pollution de l'air, de l'eau, économie hyper carbonée... ne sont absolument pas une fatalité. Déjà des professionnels et municipalités ont engagé des changements structurels : alimentation bio, circuit court, gestion des déplacements, production énergies renouvelables... « L'intérêt général a cette particularité qu'il ne s'impose pas naturellement ». Il faut donc réfléchir collectivement, ouvrir des débats contradictoires c'est à dire faire de la politique et passer urgemment à l'action.

Le projet d'école avance. C'est le travail des professionnels de fournir des solutions techniques, c'est celui des élus d'identifier les besoins de la collectivité sur le long terme. Or, les besoins de la collectivité ne se résument pas aux contraintes administratives, c'est aussi les besoins des familles et des enfants qu'il s'agit.

Lorsqu'on parle de « conquérir de nouveaux publics scolaires », il s'agit d'absorber les écoles voisines, donc d'accélérer la mort des villages alentour. Est-ce cela que l'on souhaite ? La préservation sur notre territoire de petites écoles déconcentrées ne serait-elle pas préférable à une « école-usine » ?

Une réflexion intercommunale semble souhaitable.

”